

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.8/2
14 juin 2011

Réunion du Sous-comité du PPCR
Le Cap, Afrique du Sud
28 et 29 juin 2011

Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan), Coprésident élu, ouvrira la séance.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ELECTION D'UN REPRESENTANT DE PAYS CONTRIBUTEUR A LA COPRESIDENCE EN REMPLACEMENT DE M. WILLIAM PIZER

2. Un *ordre du jour provisoire* destiné à être soumis à l'examen de la réunion du Sous-comité a été distribué sous la cote PPCR/SC.8/1/Rev.2. Les participants à la réunion sont invités à l'**adopter**.
3. Conformément au paragraphe 29 du Cadre de gouvernance du SCF, « chaque Sous-comité du SCF élit ses propres Coprésidents pour un mandat de six mois, l'un des deux devant être un représentant d'un pays contribuant, et l'autre un représentant d'un pays bénéficiaire ».
4. Lors de sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité a élu M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et M. William Pizer (États-Unis) aux postes de Coprésidents du Sous-comité du PPCR pour la période allant de la fin de la réunion jusqu'à la fin de la réunion du Sous-comité du PPCR prévue pour juin 2011.
5. M. William Pizer a informé le Sous-comité qu'il avait quitté les fonctions qu'il occupait au sein de l'administration américaine. Le paragraphe 27 des règles de procédure stipule ce qui suit : « Si, durant la Réunion, l'un ou l'autre des Coprésidents n'est plus en mesure d'exercer cette fonction, le Comité du Fonds fiduciaire du SCF élit un Coprésident remplaçant parmi les Membres du groupe habilité à occuper cette position ». Le Sous-comité est invité à **élire** un nouveau Coprésident issu du groupe des pays contributeurs pour remplacer M. Pizer jusqu'à la fin de la réunion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SUR LA REUNION DES PAYS PILOTES DU PPCR

6. Les pays pilotes participant au PPCR se réuniront le jeudi 23 juin 2011 au Cap (Afrique du Sud). La réunion se concentrera sur la participation des parties prenantes (y compris le secteur privé), la communication des résultats, l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes dans les projets d'adaptation, et le partage des enseignements tirés de l'expérience.
7. Les résultats de la réunion des pays pilotes seront présentés au Sous-comité par un représentant de ces pays participant à la réunion. Une présentation PowerPoint décrivant les points forts de la réunion des pays pilotes sera distribuée à la réunion du Sous-comité.
8. Le Sous-comité du PPCR est invité à **prendre note** des résultats de la réunion des pays pilotes du PPCR et à **formuler** des observations pour renforcer la programmation des activités au niveau national.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. UTILISATION DES FINANCEMENTS CONCESSIONNELS DANS LE CADRE DU PPCR

9. Au cours de sa dernière réunion, qui s'est tenue en novembre 2011, le Sous-comité a demandé à l'Unité administrative des FIC et au Comité des BMD d'examiner les attentes concernant l'utilisation de prêts concessionnels autres que les dons au titre du PPCR et d'informer le Sous-comité, à sa prochaine réunion, des conclusions dégagées au sujet de l'allocation de ces ressources.

10. Conformément à cette demande, l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD, a rédigé le document PPCR/SC.8/3 intitulé *Utilisation des financements concessionnels dans le cadre du PPCR*, qui a) rappelle la politique convenue pour l'utilisation des crédits dans le cadre du PPCR, b) décrit les premiers résultats des activités de programmation financées par les crédits du PPCR, c) recense les demandes de crédits au titre du PPCR, et d) analyse dans quelle mesure l'utilisation des crédits du PPCR est conforme au Cadre de viabilité de la dette.

11. Le Sous-comité est invité à **examiner** le document et à **donner** des directives sur l'allocation des ressources concessionnelles disponibles au titre du PPCR.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : CAMBODGE

12. Le document PPCR/SC.8/4, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Cambodge*, présente le plan d'investissement préparé par le gouvernement cambodgien en collaboration avec les BMD. Le SPCR décrit les activités prioritaires à mettre en œuvre pour appuyer les efforts déployés par le Cambodge en vue de permettre l'adaptation des activités de développement à la modification du climat.

13. Le Sous-comité est **invité à approuver** le SPCR comme base de la poursuite de l'élaboration des activités proposées dans le programme.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : SAINTE-LUCIE

14. Le document PPCR/SC.8/5, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Sainte-Lucie*, présente le plan d'investissement préparé par le gouvernement de Sainte-Lucie en collaboration avec les BMD. Sainte-Lucie fait partie des pays participant au programme régional des Caraïbes. Le SPCR décrit les activités prioritaires à mettre en œuvre pour appuyer les efforts déployés par Sainte-Lucie en vue de permettre l'adaptation des activités de développement à la modification du climat.

15. Le Sous-comité est **invité à approuver** le SPCR comme base de la poursuite de l'élaboration des activités proposées dans le programme.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : MOZAMBIQUE

16. Le document PPCR/SC.8/6, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Mozambique*, présente le plan d'investissement préparé par le gouvernement

du Mozambique en collaboration avec les BMD. Le SPCR décrit les activités prioritaires à mettre en œuvre pour appuyer les efforts déployés par le Mozambique en vue de permettre l'adaptation des activités de développement à la modification du climat.

17. Le Sous-comité est **invité à approuver** le SPCR comme base de la poursuite de l'élaboration des activités proposées dans le programme.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : NEPAL

18. Le document PPCR/SC.8/7, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Népal*, présente le plan d'investissement préparé par le gouvernement népalais en collaboration avec les BMD. Le SPCR décrit les activités prioritaires à mettre en œuvre pour appuyer les efforts déployés par le Népal en vue de permettre l'adaptation des activités de développement à la modification du climat.

19. Le Sous-comité est **invité à approuver** le SPCR comme base de la poursuite de l'élaboration des activités proposées dans le programme.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : ZAMBIE

20. Le document PPCR/SC.8/8, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Zambie*, présente le plan d'investissement préparé par le gouvernement zambien en collaboration avec les BMD. Le SPCR décrit les activités prioritaires à mettre en œuvre pour appuyer les efforts déployés par la Zambie en vue de permettre l'adaptation des activités de développement à la modification du climat.

21. Le Sous-comité est **invité à approuver** le SPCR comme base de la poursuite de l'élaboration des activités proposées dans le programme.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU PPCR

22. Le document intitulé *Rapport d'activité semestriel du PPCR* (PPCR/SC.8/9) a été élaboré pour fournir au Sous-comité du PPCR un rapport sur l'avancement des activités du PPCR, notamment des informations sur les missions conjointes réalisées dans les pays pilotes du PPCR. Lorsqu'il examinera le rapport sur les opérations, le Sous-comité souhaitera peut-être aussi prendre en compte les informations contenues dans deux documents préparés pour le Comité du SCF, à savoir le *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés* (SCF/TFC.6.3) et le *Rapport de l'Administrateur fiduciaire sur la situation financière du Fonds d'investissement stratégique* (SCF/TFC.6/4).

23. Le Sous-comité est invité à **examiner** le *Rapport d'activité semestriel du PPCR* et à **communiquer** aux BMD des directives et des commentaires sur les opérations du PPCR.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. EXAMEN DE LA QUALITE DES PROGRAMMES STRATEGIQUES DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES

24. À la lumière des travaux de la réunion du Comité du SCF qui s'est déroulée en novembre, l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD, a formulé une proposition quant au processus et aux critères de préparation d'un examen technique indépendant des stratégies et plans d'investissement du SCF et l'a communiquée au Comité du SCF le 29 mars 2011 pour approbation par courrier. Plusieurs membres du Comité ont formulé des observations au sujet de cette proposition, dont au moins une série de commentaires suggérant une approche très différente, aux fins du FIP, de celle qui est proposée dans le document. Une version révisée du projet a été rédigée en fonction de ces commentaires à l'intention des Sous-comités compétents pour qu'ils l'examinent lors des réunions de juin, car les Sous-comités pourraient souhaiter adopter des procédures différentes dans chacun des trois programmes.

25. Le Sous-comité est invité à examiner et approuver le projet de décision relatif au document intitulé *Projet de préparation d'examens techniques indépendants des plans d'investissement au titre du PPCR et du SREP (PPCR/SC.8/10)*.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉLECTION DES COPRESIDENTS

26. Conformément au paragraphe 29 du *Cadre de gouvernance du SCF*, « chaque Sous-comité du SCF élit ses propres Coprésidents pour un mandat de six mois, l'un des deux devant être un représentant d'un pays contribuant, et l'autre un représentant d'un pays bénéficiaire ». Lors de sa dernière réunion, le Sous-comité du PPCR a élu M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et M. William Pizer (États-Unis) aux postes de Coprésidents du Sous-comité du PPCR pour la période allant de la fin de la réunion jusqu'à la fin de la réunion du Sous-comité du PPCR prévue pour juin 2011.

27. Conformément aux procédures convenues, le Sous-comité élit généralement ses Coprésidents pour un mandat de six mois à la fin de chaque réunion. Les mandats actuels des Coprésidents arrivent à leur terme à la fin de cette réunion.

28. À cet égard, le Sous-comité doit garder à l'esprit que, conformément aux documents de conception du SCF et des programmes ciblés, des consultations auront lieu parmi les pays contributeurs dans le cadre du Forum de partenariat pour désigner les membres du Sous-comité qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin du Forum de partenariat de 2012.

29. Étant donné que la composition du Sous-comité pourrait être modifiée en raison de l'introduction de nouveaux mandats parmi les membres, il est conseillé au Sous-comité de procéder à l'élection des Coprésidents après le Forum de partenariat. Cette élection pourrait se faire par courrier. Il est proposé en outre de prolonger le mandat des Coprésidents actuels jusqu'à l'élection des nouveaux coprésidents.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

30. Les membres et les Coprésidents du Sous-comité peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

31. La séance sera close à 12 h 30 le mercredi 29 juin 2011.

ORDRE DU JOUR PROVISoire

Mardi 28 juin 2011

8 h 30-8 h 40	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la séance
	Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour et élection d'un Coprésident
8 h 40-9 h 30	Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur la réunion des pays pilotes du PPCR
9 h 30-11 h	Point 4 de l'ordre du jour	Utilisation des financements concessionnels dans le cadre du PPCR
11 h -12 h	Point 5 de l'ordre du jour	Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Cambodge
12 h -13 h	Point 6 de l'ordre du jour	Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Sainte-Lucie
14 h - 15 h	Point 7 de l'ordre du jour	Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Mozambique
15 h – 16 h	Point 8 de l'ordre du jour	Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Népal
16 h – 17 h	Point 9 de l'ordre du jour	Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Zambie

Mercredi 29 juin 2011

9 h 00-10 h	Point 10 de l'ordre du jour	Rapport d'activité semestriel du PPCR
10 h -11 h	Point 11 de l'ordre du jour	Examen de la qualité des Programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques
11 h -12 h	Point 12 de l'ordre du jour	Élection des Coprésidents
12 h -12 h 30	Point 13 de l'ordre du jour	Questions diverses
12 h 30	Point 14 de l'ordre du jour	Clôture de la séance